

Tarifs 2015-2016

LA LICENCE ANNUELLE : Licence fédérale jeune : 25 € jusqu'à 18 ans. Licence fédérale adulte : 36 € à partir de 18 ans . La licence fédérale couvre essentiellement les frais d'assurance, permet le passage des examens fédéraux et ouvre les portes à la compétition. Elle est à régler au moment de l'inscription. Elle est obligatoire.

LES FRAIS D'INSCRIPTION ET DE COTISATION ANNUELS: 82 €

Pour le 2^{ème} enfant inscrit d'une même famille, les frais d'inscription sont réduits de 50% = 41 €, et gratuits à partir du 3^{ème} enfant.

LE FORFAIT TRIMESTRIEL :

- Pour les enfants de 2 et 3 ans = 95 €.

Séance de ½ heure, (1/4 d'heure à poney environ + ¼ d'heure autour du poney environ).

- Pour les enfants de 4 à 5 ans à poney shetland = 146 €

Séance de 3/4 d'heure, (1/2 heure à poney + 1/4 d'heure autour du poney où ils apprennent à s'en occuper).

- Pour les enfants de plus de 6 ans, jusqu'à 11 ans environ à poney shetland = 146 €.

Séance de 1 d'heure, (3/4 d'heure à poney + 1/4 d'heure autour du poney où ils apprennent à s'en occuper).

- Pour les cavaliers de +10 ans à double poney = 197 €.

Séance d'équitation 1 heure.

Dans tous les cours, au regard du nouveau programme de la FFE, du travail à pied peut être proposé. Cela correspond aussi à une volonté du Club à (re)mettre en avant la place du cheval en équitation, à faciliter la communication cavalier/cheval par le biais des connaissances éthologiques.

LE RÉGLEMENT S'EFFECTUE À L'INSCRIPTION PAR 3 CHÈQUES .

- 1 chèque regroupant la cotisation, la licence et le 1^{er} trimestre, non anti-daté, à l'ordre d'Estelle Carpentier. Encaissé le lundi 21 septembre 2015.
- 1 chèque pour le second trimestre. Encaissé le lundi 7 décembre 2015.
- 1 chèque pour le troisième trimestre. Encaissé le lundi 14 mars 2016.

*** L'INSCRIPTION N'EST POSSIBLE QU'ACCOMPAGNÉE DU RÉGLEMENT.**

AUCUNE INSCRIPTION N'EST EFFECTUÉE PAR TÉLÉPHONE, NI MAIL. POUR S'INSCRIRE IL FAUT SE DÉPLACER.

LES FRAIS D'INSCRIPTION ET LA LICENCE NE SONT PAS REMBOURSABLES.

LES TRIMESTRES COMMENCÉS NON PLUS.

*** RÉCUPÉRATION : SEUL UN CERTIFICAT MÉDICAL POURRA PERMETTRE UNE SÉANCE DE RATTRAPAGE.**

Prévenir 24h à l'avance en cas d'absence !

*** Les « chèques vacances ANCV » seront exclusivement acceptés pour les stages des vacances scolaires. Pour les forfaits trimestriels nous acceptons les « coupons sports ANCV ».**

La demande de subvention de Passport 76 devra être saisie sur internet puis déposée dûment remplie au club avant le 10 octobre.

*** En cas d'arrêt en cours d'année d'un enfant de + 6ans déjà licencié au club l'année dernière, les trimestres ne seront pas remboursés quelle qu'en soit la cause. LA PLACE DE L'ENFANT EST DONC RETENUE POUR TOUTE L'ANNEE.**